



Temps partiel sous avenant

Par **Angel57**, le **02/02/2011** à **12:27**

Bonjour,

Je vous cite un cas particulier.

Je suis à temps partiel depuis 1994, j'ai eu qu'un avenant à temps plein d'une semaine. Mais chaque semaine (les samedis) ma chef me donne mon planning de la semaine qui suit, donc non respect du délai de prévenance.

A savoir que malgré que je suis à temps partiel, j'effectue régulièrement plus de 10% d'heures sup sans avenant.

La seule preuve que j'ai, c'est mes plannings car mon employeur veut que l'on récupère nos heures sup.

Est-ce que mes plannings peuvent être un document fiable devant un conseil des Prudhommes?

Merci d'avance